

APPEL D'OFFRE N°2025-01

Les liens entre ACV et CSRD

Date limite de rendu : 05/05/2025

Table des matières

1.	Contexte et objectifs	3
1.1	Contexte	3
1.2	Enjeux	4
1.3	Objectifs et bénéfices attendus de l'étude	4
2.	Description des prestations	5
2.1	Contenu de l'étude	5
2.1.1	Etat de l'art et mise en regard des pratiques	5
2.1.2	Cas d'étude	5
2.1.3	Mise en perspective stratégique et recommandations	5
2.2	Plan de travail	6
3.	Réunions & livrables	7
4.	Planning	7
5.	Cadre budgétaire	7
6.	Modalités de réponse et critères d'attribution	8
6.1	Dépôt des projets	8
6.2	Critères d'évaluation	8

1. Contexte et objectifs

1.1 Contexte

Applicable depuis le 1er janvier 2024, la directive européenne 2022/2464 « Corporate Sustainability Reporting Directive » (CSRD) fixe de nouvelles pratiques méthodologiques spécifiques et obligations de reporting extra-financier. Au regard de la directive européenne 2014/95/UE « Non Financial Reporting Directive (NFRD) », cette nouvelle directive CSRD concerne un nombre maintenant significativement plus important d'entreprises, même si ce nombre a été réduit par la proposition loi Omnibus de février dernier, et exige de publier un nombre encore plus important d'informations. Des budgets importants (charge de travail et prestations à financer) ont été et seront encore investis par ces entreprises pour répondre à ces exigences, de façon très régulière dans la mesure où ce reporting est annuel.

La directive référence notamment la « **Recommandation 2013/179/UE de la Commission du 9 avril 2013** » relative à l'utilisation de méthodes communes pour mesurer et indiquer la performance environnementale des produits et des organisations sur l'ensemble du cycle de vie » comme exigence à prendre en compte pour fournir l'information en matière de durabilité.

Cette recommandation précisait les modes d'application de l'ACV, développés ultérieurement au sein du projet PEF/OEF (toujours en cours), pour évaluer les impacts notamment des organisations.

Cette recommandation, développée par les travaux PEF/OEF, a abouti, à date, à la « **Recommandation (UE) 2021/2279 de la Commission du 15 décembre 2021** relative à l'utilisation de méthodes d'empreinte environnementale pour mesurer et indiquer la performance environnementale des produits et des organisations sur l'ensemble du cycle de vie ». Cette dernière recommandation inclut en annexe 3 la méthode **l'empreinte environnementale d'organisation (OEF)**.

Ces travaux européens s'inspirent très largement de la méthodologie ISO 14044 pour les produits (ACV), et ISO 14072 pour les organisations (ACV organisationnelle). Ils ont précisé certains choix laissés libres par ces normes, apporté des choix complémentaires, et fourni des méthodes pratiques pour réaliser les travaux.

Il semble donc que des experts ACV puissent apporter leur compétence pour répondre aux attentes de la CSRD. Si la CSRD peut être perçue comme « récente » et « exigeante », notamment pour toutes les entreprises qui jusqu'à présent ne réalisaient pas de reporting extra-financier, la **pratique d'ACV, notamment appliquée à l'éco-conception et à la communication environnementale concernant les produits, est significativement plus ancienne et appropriée par de nombreuses entreprises, de toutes tailles et tous secteurs**. Il semble donc **intéressant d'identifier comment ces connaissances acquises, ces expertises, peuvent aider les entreprises dans leurs travaux CSRD**.

De façon complémentaire, il est possible de voir la CSRD (rendue obligatoire au niveau corporate, chaque année) comme une **opportunité pour appliquer régulièrement l'ACV aux produits, notamment en vue d'améliorer leur performance environnementale (éco-conception)**, puis de communiquer cette performance. Les expertises mises en place pour la CSRD, les outils de collecte, de mesure et de reporting, et les analyses associées (double matérialité), peuvent être d'une grande utilité pour la mise en œuvre de priorités d'éco-conception de produits et services. C'est d'ailleurs aussi l'esprit de l'Appel à Manifestation d'Intérêt TORGA (Transition écologique des ORGANisations) de l'ADEME, qui vise à utiliser des approches d'ACV organisationnelles pour promouvoir l'éco-conception.

De fait, ces travaux d'ACV vont eux aussi devenir régulièrement obligatoires au travers du passeport digital produit (DPP, dans le cadre ESPR - Ecodesign for Sustainable Products Regulation - et CPR - Construction Product Regulation) pour de nombreux produits (communication environnementale produit, qu'ils soient éco-conçus ou non), et feront l'objet d'une vérification par organisme notifié, comme toute communication environnementale selon la proposition de **Green Claim Directive de 2024**.

1.2 Enjeux

Les travaux CSRD sont encadrés par des méthodologies précises, les **ESRS – European Sustainability Reporting Standards** - et **82 exigences de communication**, établies au cours d'un process consultatif fort conduit par l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group). Les problématiques environnementales sont abordées au sein des **ESRS E1 à E5**, documents notamment publiés au JO¹, accompagnés de guides d'application.

Les enjeux pour la pratique d'ACV portent sur l'identification des convergences et divergences entre ESRS et ACV :

- a) **Cohérence méthodologique** (modèles réalisés, notamment frontières des systèmes, prise en compte des consommations énergétiques et notamment électriques, choix d'affectation entre co-produits, choix de fin de vie, choix des méthodes d'impacts pour les calculs...)
- b) **Cohérence de données** (données primaires collectées, données secondaires utilisées, facteurs de caractérisation des impacts pour les méthodes d'impacts choisies...) pour que les valeurs soient cohérentes et réutilisables
- c) **Capacité de passer de l'approche produit à organisation** – pour qu'un expert ACV soit « utile » en contribuant notamment avec des approches d'ACV-O ou ACV qu'il a pu déjà mener
- d) **Capacité de passer de l'approche organisation à produit** – pour que la CSRD puisse assister à l'élaboration d'une stratégie produit (choix d'actions d'éco-conception) et à la communication environnementale produit (cadre des normes de l'ISO/TC 207/SC 3, et notamment ISO 14021, ainsi que DPP (Digital Product Passport)).

En effet, si les **pratiques obligatoires pour la CSRD (ESRS) et pour l'ACV** (notamment telles que promues par PEF, et utilisée tout ou partie pour la pratique tout simplement normée selon ISO 14044), sont **différentes**, les **potentiels de mutualisation** des travaux exigeants en temps de travail (collectes, mise en place d'outils et leur maintenance, analyses de contribution, de sensibilité, d'incertitude et interprétations) seront faibles. De plus, les résultats risquent d'être différents, d'être élaborés par des personnes et des outils différents, et d'engendrer des propositions de choix stratégiques d'amélioration contradictoires² !

1.3 Objectifs et bénéfices attendus de l'étude

L'objectif de cette étude est **d'évaluer les potentiels d'interactions positives entre pratique CSRD et pratique ACV, pour aider :**

- 1) les praticiens d'ACV à contribuer à la CSRD,
- 2) leur permettre de bénéficier des travaux CSRD.

Il s'agira aussi **d'identifier les écarts méthodologiques entre les ESRS E1 à E5 et la pratique d'ACV selon PEF**, et plus généralement **selon ISO 14044**. Au-delà, il sera utile d'identifier si des mesures « d'arrangement » peuvent être mises en place entre ESRS et ACV, en appliquant une démarche similaire à celle ISO 14029, i.e. description des moyens de passer d'une méthode à l'autre, quand c'est possible.

Il s'agira enfin d'identifier d'éventuelles incohérences, incompatibilités, biais ou simples points d'attention dans le fait d'utiliser l'ACV dont la destination initiale est l'éco-conception à des fins réglementaires. Tout particulièrement en ce qui concerne la compatibilité de l'activité de l'entreprise avec la trajectoire 1,5°C (temporalité, périmètre, hypothèses, ...).

La partie sur l'état de l'art devra mettre en lumière des bonnes pratiques issues des premières publications de rapports CSRD de début 2025.

¹ Voir notamment <https://portail-rse.beta.gouv.fr/realiser-le-rapport-de-durabilite/analyser-la-double-materialite/etape-2-identifier-la-liste-de-ses-enjeux-esg/etape-2-identification-de-la-liste-des-enjeux-esg-potentiels-13>

² Exemple : certains choix pour améliorer la performance environnementale CSRD des entreprises pourraient conduire à dégrader la performance environnementale de certains produits des entreprises.

2. Description des prestations

2.1 Contenu de l'étude

2.1.1 Etat de l'art et mise en regard des pratiques

Au travers d'une analyse des ESRS E1 à E5, la première partie de l'étude visera tout d'abord à réaliser un état de l'art contenant les exigences et les recommandations pratiques de la CSRD, plus particulièrement sur les exigences de cette directive, notamment sur :

- a) **Choix méthodologiques** : modèles réalisés, notamment frontières des systèmes, prise en compte des consommations énergétiques et notamment électriques, choix d'affectation entre co-produits, choix de fin de vie, choix des méthodes d'impacts pour les calculs...
- b) **Types des données utilisées** : données primaires collectées, données secondaires utilisées, facteurs de caractérisation des impacts pour les méthodes d'impacts choisies...
- c) Tout autre sujet clé utile.

Pour chaque ESRS E, cet état de l'art utilisera une grille d'analyse fondée sur les exigences des phases de l'ACV (tel qu'illustré dans les points précédents).

Dans la mesure où la CSRD a déjà été appliquée, un **retour d'expérience** sur la façon dont ces exigences ont été remplies sera intéressant à présenter. Il ne s'agira pas d'être exhaustif, mais plutôt **d'identifier les grandes stratégies de réponses** utilisées par les entreprises au travers de quelques cas illustratifs, en n'oubliant pas d'identifier si des travaux antérieurs d'ACV (et ACV-O) ont été utilisés.

Dans un second temps, il s'agira de mettre en regard la production réalisée précédemment avec les exigences associées avec la pratique d'ACV-O et d'ACV produit (normes ISO), et plus spécifiquement avec ce qui va être nécessaire d'utiliser pour produire les DPP dans le cadre ESPR et CPR.

Les **cohérences explicites** (exigence d'ACV) et les **écarts tranchés (réglementaires)** seront identifiés. Les domaines où « il est possible d'utiliser » l'ACV comme ceux où cela ne « serait pas possible » seront ainsi pointés.

2.1.2 Cas d'étude

L'objectif de ces cas d'étude est de rendre tangible pour un lecteur non-expert de la CSRD, mais connaissant l'ACV, les éléments mentionnés au chapitre 2.1.1.

Ainsi, afin d'illustrer l'analyse du 2.1.1, cinq fiches quantifiées (une par ESRS E) montreront les cohérences et les écarts en les quantifiant sur des cas pratiques d'entreprise. Le prestataire peut proposer une approche alternative, dans la mesure où elle remplit bien l'objectif donné.

2.1.3 Mise en perspective stratégique et recommandations

Au vu du travail réalisé précédemment, il s'agira de proposer des **recommandations de pratique permettant aux entreprises de mutualiser au mieux, quand c'est possible, leurs travaux CSRD et ACV**. Il s'agira aussi de bien **identifier les différences**, et de **proposer des moyens pour passer d'une pratique à l'autre le plus efficacement possible**.

Ces recommandations sont **destinées d'abord aux praticiens d'ACV**, pour les **aider à contribuer au mieux aux enjeux** de leurs entreprises, et **aussi pour utiliser les travaux CSRD (outils, données, résultats) dans les travaux qui leur sont confiés**. Elles sont **aussi destinées aux praticiens CSRD** (surtout s'ils sont différents) pour les aider à s'appuyer sur l'expertise ACV, quand c'est possible.

2.2 Plan de travail

Trois étapes seront suivies :

Etapas	Description
1	Elaboration détaillée de la problématique Projection des choix méthodologiques et modes de travail Ce travail consistera surtout à approfondir les éléments présentés dans l'offre commerciale et à cadrer certains aspects, notamment le choix des cas d'étude. <i>Présentation en réunion de lancement → production et envoi d'un compte rendu de lancement au comité de suivi qui pourra formuler des commentaires</i>
2	Présentation de l'ensemble des résultats de l'état de l'art, l'éclairage sur les enjeux et l'avancement des cas d'études (présentés et choisis en point intermédiaire, avant la réunion intermédiaire, afin de présenter de premiers résultats des travaux). → Production et envoi d'un rapport intermédiaire regroupant le travail réalisé à ce stade avant la réunion intermédiaire, au comité de suivi, qui produira des commentaires (pendant et après la réunion).
3	Présentation finale des résultats et enseignements issus cas d'étude et des recommandations au sein du rapport final, suite aux échanges tenus en réunion intermédiaire et aux commentaires reçus sur le rapport intermédiaire. L'objectif de cette phase : produire un rapport final répondant à l'ensemble des objectifs du projet, avant la tenue de la réunion finale qui permettra la présentation des apprentissages et des résultats de l'étude. → Production et envoi d'un rapport final provisoire complet au comité de suivi au moins avant la réunion finale, permettant aux membres de SCORE LCA de produire des commentaires avant, pendant et éventuellement après cette réunion.

3. Réunions & livrables

Les livrables attendus et leur date de rendu sont synthétisés dans le tableau suivant :

Réunions	Livrables	Planning
Lancement	Rapport de lancement (cadrage) incluant une présentation du plan de travail détaillé (CR de réunion)	Envoi du rapport J+10 jours ouverts après de début des travaux
Intermédiaire	1 rapport intermédiaire en français incluant la présentation de la synthèse de l'état de l'art et des premiers éléments clés + CR de réunion	Envoi du rapport J-10 jours ouverts avant la réunion intermédiaire
Finale	1 rapport final provisoire 1 synthèse provisoire + CR de réunion	Envoi du rapport final provisoire J-15 jours ouverts avant la réunion finale Envoi des livrables finaux environ 1 mois après la réunion finale
Webinaire (*)	1 support de présentation (Powerpoint ou équivalent) en anglais présentant de manière synthétique les principaux enseignements de l'étude	1 mois après la réunion finale

Pour chacune de ces réunions, l'équipe préparera des supports de type PPT ou PDF et les mettra à disposition de SCORELCA.

Une des deux dernières réunions (intermédiaire ou finale) s'effectuera en présentiel (à Paris). Le choix de la réunion en présentiel sera réalisé lors de la réunion de lancement.

(*) Cette réunion réalisée après la réunion finale aura pour but de présenter les résultats détaillés de l'étude à l'ensemble des membres actifs, des membres partenaires et de toute personne que SCORE LCA souhaitera inviter.

4. Planning

La durée prévisionnelle de l'étude est de 9 mois environ, avec un **démarrage souhaité en mai/juin 2025**.

5. Cadre budgétaire

Le budget prévu est d'environ 30 000 Euros hors taxes. L'offre pourra intégrer des options éventuelles à discuter.

6. Modalités de réponse et critères d'attribution

6.1 Dépôt des projets

Les projets devront impérativement être présentés en utilisant le formulaire disponible sur le site de SCORE LCA : www.scorelca.org

Attention les réponses sont limitées à 30 pages.

Les réponses sont à retourner pour le **05/05/2025 dernier délai** (date d'envoi du courriel).

Chaque dossier doit impérativement être fourni :

- par dépôt à l'adresse :

<https://www.scorelca.org/scorelca/appels-offres.php>

- ET par courriel à :

contact@scorelca.org

6.2 Critères d'évaluation

- **Conformité des réponses** aux consignes mentionnées ci-dessus et au modèle de réponse demandé par SCORE LCA,
- **Qualité et l'argumentation** de la réponse,
- **Compétences** de l'équipe présentée par le(s) candidat(s) et particulièrement ses connaissances concernant les méthodes d'évaluation ACV et dans la réglementation CSRD,
- Maîtrise et expérience démontrée de l'équipe présentée par le(s) candidat(s) dans **la gestion de projet, la production de livrables didactiques, et la communication vers le public de rapports à contenu scientifique**,
- **Qualité et la disponibilité** de l'équipe présentée par le(s) candidat(s) pour la réalisation du projet (un changement des membres de l'équipe présentée par le(s) candidat(s) en cours de mission devra être soumis à SCORELCA et sera discuté afin de s'assurer que le remplaçant apporte les compétences du précédent),
- **Complémentarité des compétences** mises en œuvre, pouvant nécessiter de former un partenariat de candidats,

Enfin, **l'aspect pédagogique** du projet pendant les réunions sera un élément différenciant.

Nota : Si le contenu du travail réalisé le permet, l'équipe retenue pourra se voir proposer de participer, à la demande de SCORE LCA, à des **actions de valorisation des résultats** acquis au terme de ce projet (préparation de publications, participation à des séminaires...) : il est demandé d'intégrer une partie couvrant ce point au sein de l'offre (incluant votre réflexion sur les moyens de valorisation).

L'équipe proposée dans la réponse devra être celle qui réalise l'étude. La modification de l'équipe candidate après le dépôt de la réponse pourra remettre en cause le choix des membres de SCORE LCA.